



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

21 septembre 2011

Commissions administratives pour la législature 2013 - 2017 Le Conseil d'Etat veut un tiers de femmes - Appel aux candidates

(IVS).- Les femmes n'occupent aujourd'hui que 21 % des sièges dans les Commissions administratives. Le Conseil d'Etat en veut 31 % pour la prochaine législature. Sur proposition du Conseil de l'égalité et de la famille, l'Exécutif prend les mesures nécessaires. L'appel aux candidates est lancé !

A la Confédération, l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration prévoit une représentation minimale des deux sexes au sein des Commissions administratives. Le quota est fixé à 30%. En Valais, seules 34 Commissions sur 111 (30%) atteignent la barre des 30 % de femmes. En revanche 110 Commissions sur 111 (99%) atteignent la barre de 30 % d'hommes. Une seule Commission est composée de moins d'un tiers d'hommes : la Commission cantonale contre les mauvais traitements et l'exploitation sexuelle des enfants.

Afin d'ouvrir les Commissions administratives aux compétences féminines et de donner aux femmes du canton l'occasion de faire entendre leur expertise, le Conseil d'Etat a pris des mesures concrètes : les Services doivent rechercher activement des femmes pour remplacer les membres démissionnaires ; ils doivent demander aux organisations représentées de proposer pour chaque poste au moins une femme. Le Secrétariat à l'égalité et à la famille est quant à lui chargé d'informer et d'encourager les femmes à se présenter.

Les femmes prêtes à s'engager peuvent remplir le formulaire disponible sur www.vs.ch/egalite. La liste des femmes intéressées servira à présenter des candidatures de qualité lors du renouvellement des Commissions en 2013.

Les Commissions administratives complètent l'administration dans les domaines où celle-ci manque de compétences. C'est l'opportunité pour les citoyennes et citoyens de mettre au service de la société leurs connaissances spécifiques. Les Commissions administratives constituent un moyen efficace pour les organisations politiques, économiques ou sociales de faire valoir leurs intérêts et de participer aux activités de l'administration. Les Commissions administratives doivent donc être considérées comme un instrument important de la démocratie participative. Citoyennes à part entière, les femmes y ont leur place.

Annexe : formulaire d'inscription

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Nicole Langenegger, responsable du Secrétariat à l'égalité et à la famille au 027 /606 21 20; ou Graziella Walker Salzman, présidente du Conseil de l'égalité et de la famille au 079/ 281 52 35.